

/BA  
REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 97-229 du 12 Mai 1997

Portant nomination de Monsieur  
Augustin Comlan ALAVO, en qualité  
d'Ambassadeur Extraordinaire et  
Plénipotentiaire de la République du  
Bénin près la République de Guinée  
avec résidence à ABIDJAN.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N° 97-93 du 28 Février 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;

VU le Décret N° 96-364 du 29 Août 1996 portant nomination de Monsieur Augustin Comlan ALAVO en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin près la République de la Côte d'Ivoire ;

SUR Proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 Avril 1997,

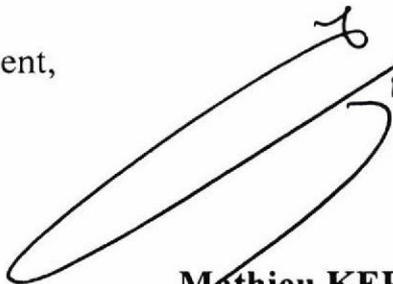
D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur Auguste Comlan ALAVO est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin près la République de Guinée avec résidence à ABIDJAN.

Article 2.- Le présent Décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

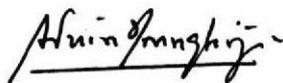
Fait à COTONOU, le 12 MAI 1997

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



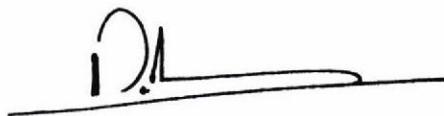
Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre chargé de la Coordination de  
l'Action Gouvernementale et des Relations  
avec les Institutions,



Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre des Affaires Etrangères  
et de la Coopération,



Pierre OSHO.-

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MAEC 4 MF 4  
AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5  
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-csm-IGAA 3 UNB-ENA-  
FASJEP 3 INTERESSE 1 JORB 1.